

## FICHE REGIME – INTENDANCE

A joindre au dossier d'inscription

NOM.....

Prénom.....

Classe : .....

### ☞ RÉGIME CHOISI

EXTERNE       INTERNE uniquement si le chef d'établissement a déjà donné son accord à la demande d'inscription à l'Internat

Cochez la case correspondante

### RESPONSABLE FINANCIER

NOM.....Prénom.....

Né(e) le...../...../..... à.....

Adresse.....

Code Postal..... Commune.....

Tél. domicile...../...../...../...../..... Tél. Portable ...../...../...../...../.....

@ courriel : .....@.....(obligatoire)

**Joindre obligatoirement un RIB** au nom du responsable financier en indiquant Nom et Prénom de l'élève/étudiant au dos. **Ce RIB est nécessaire pour le paiement des bourses nationales et pour le remboursement d'éventuels trop perçus.**

### TARIFS 2025 A TITRE INDICATIF (modifications possibles pour 2026)

- FORFAIT INTERNAT année scolaire 2025-2026 : 1 246.35 €
- REPAS ELEVE EXTERNE : 4.10 €

Le montant du forfait **INTERNAT**, ainsi que le nombre de jours annuels correspondants est fixé chaque année civile par la Région Occitanie. Le nombre de jours annuels fixés par la Région permettent de déterminer le montant de la remise d'ordre. Le forfait est lissé sur l'année scolaire en découpage trimestriel pour permettre sa gestion :

- 1) Du début de l'année scolaire au 31 décembre
- 2) Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars
- 3) Du 1<sup>er</sup> avril à la fin de l'année scolaire.

**Le forfait est dû dans sa totalité par les familles quelle que soit la date de début ou de fin des cours (notamment en juin), c'est le principe du forfait ANNUEL. Tout trimestre commencé est dû en entier sauf cas de force majeure pouvant ouvrir droit à une remise d'ordre.** La remise d'ordre est une remise sur le montant des frais d'internat qui peut-être accordée de plein droit ou sous conditions :

- Pour maladie de plus de 7 jours consécutifs justifiée auprès du service Vie scolaire
- Pour tout motif lié à la situation particulière de l'élève ou aux circonstances familiales (sur demande écrite de la famille auprès du service Intendance).
- Pour pratique d'un culte sur demande écrite de la famille auprès du service Intendance.
- Pour stages (sauf pour les cas où les repas et l'hébergement restent assurés au sein du Lycée)
- Pour voyages et sorties scolaires (si les repas et l'hébergement ne sont pas pris en charge par le Lycée)
- Pour exclusion temporaire de plus de 3 jours consécutifs
- Pour exclusion définitive
- Pour fermeture du service de restauration et d'hébergement pour cas de force majeure (grève, sécurité...)

La facturation du forfait internat est trimestrielle. **Les factures sont émises en milieu de trimestre et envoyées au seul responsable financier de l'élève uniquement par mail.**

Les familles peuvent payer les frais d'Internat directement via Internet à l'adresse : <https://teleservices.ac-montpellier.fr> avec le code EDUCONNET fourni par le correspondant TICE du Lycée ou votre compte FranceConnect. Une information est disponible sur le site Internet et l'ENT du Lycée. Les familles peuvent payer par chèque établi à l'ordre du Lycée Docteur Lacroix ou en espèces pour les montants inférieurs à 300.00 € auprès du service Intendance de l'établissement.

Le règlement des frais d'internat doit être effectué, dans les quinze jours suivant la réception de l'avis de paiement adressé aux familles.

Pour le paiement du forfait internat, les Bourses Nationales et les primes déductibles sont déduites directement du montant à payer au moment de la facturation. Si vous avez un reste à payer, vous pouvez solliciter l'aide du fonds social. Les élèves non boursiers peuvent également solliciter l'aide du fonds social du Lycée.

Concernant les étudiants de BTS, la bourse est versée par le CROUS, et non par le lycée. Cependant, pour les frais de restauration scolaire, ils peuvent solliciter l'aide du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration) auprès du lycée.

Le prix du repas élève **EXTERNE** est fixé chaque année par la Région Occitanie. Le paiement des repas s'effectue avec la carte jeune qui doit être créditée, de préférence par paiement direct depuis l'application **My TurboSelf**. Le paiement peut aussi se faire par chèque, ou en espèces (obligatoirement inférieur à 300.00 €) auprès du service Intendance du Lycée. Il faudra veiller à créditer la carte avant la rentrée scolaire pour permettre la prise de repas la première semaine du mois de septembre. L'achat de repas se fait pour un minimum de 10 repas.

Il n'y a pas de facturation pour ce régime, le crédit de la carte devant être un préalable à la prise du repas. Si la carte présente un solde débiteur l'accès au restaurant scolaire sera refusé à l'élève. Il est possible de solliciter une aide du fonds social des cantines pour créditer la carte.

La réservation est obligatoire pour accéder au restaurant scolaire.

Les Bourses Nationales sont versées en totalité à la famille pour les élèves externes boursiers.

## 🔗 CHANGEMENT DE REGIME

**Le changement de régime (Interne / Externe) ne peut intervenir qu'en FIN DE TRIMESTRE POUR LE TRIMESTRE SUIVANT**, sauf circonstances exceptionnelles (maladie, déménagement, divorce, décès...). Il doit obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite du (des) responsable(s) légal(aux) au chef d'établissement.

Voir règlement intérieur du Service de Restauration-Hébergement sur site internet et ENT.

Vu et pris connaissance, le.....

Le responsable financier,

Pour accord avec l'inscription et le règlement intérieur du Service de Restauration-Hébergement

Signature :



## **SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?**

### JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

### QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service ne ligne Bourses ou par le formulaire papier.

### COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** au lycée Dr Lacroix en ligne sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) (*entrée en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> STL et TLE générale et technologique*) ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement (*entrée en 1<sup>ère</sup> générale et élèves non scolarisés au lycée Dr Lacroix en 2024 / 2025*).

### QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
  - ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- Il est important de renseigner toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

### QUELLES DEMARCHES POUR LES ELEVES ACTUELLEMENT BOURSIERS ?

**L'attribution des bourses nationales n'est plus reconduite de manière automatique.**

Je dois effectuer une demande de bourses nationales. Pour cela, je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse, comme indiqué ci-dessus.

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

NOM : .....

PRENOM : .....

CLASSE : .....

### ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire.**

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.**

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

**De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.**

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous**

**Vous-même :**

Nom de famille\* (1) : ..... Civilité\* : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_/\_\_/\_\_ Pays de naissance\* : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

**Votre concubin(e) :**

*Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément).*

*L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche*

Nom de famille\* (1) : ..... Civilité\* : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_/\_\_/\_\_ Pays de naissance\* : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : \_\_/\_\_/\_\_\_\_\_

Signature :